

DIRECTION EDUCATION JEUNESSE
Service des Affaires Scolaires
scolaire@chateaurenard.com
04.90.24.35.00
06.07.56.27.53

L'inscription d'un enfant dans une école publique d'une autre commune est soumise à une double acceptation : celle de la commune de résidence et celle de la commune d'accueil, conformément à la circulaire ministérielle du 25 août 1989 en application de la loi n° 83-663 du 27 juillet 1983.

Toute demande devra être remise au service scolaire **avant le 26 avril 2024**, accompagnée du dossier d'inscription complété.

La réponse à votre demande vous sera confirmée par écrit **à partir du mois de juin 2024**.

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Sexe : Nationalité :

	Représentant légal 1	Représentant légal 2
Nom		
Prénom		
Adresse		
Téléphone fixe		
Téléphone port.		
Adresse mail		
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Concubin(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Garde alternée, précisez les semaines	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Concubin(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Garde alternée, précisez les semaines

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

AVIS DE LA COMMISSION DE DÉROGATION

Avis favorable

Avis défavorable

Signature de l'élu

Cyril AMIEL
Adjoint délégué à l'Education,
à la Jeunesse et à la Formation

CAS PARTICULIER :

DEMANDE DE VALIDATION D'UNE DEROGATION HORS COMMUNE

De la commune d'accueil	De la commune de résidence
<input type="checkbox"/> Dérogation accordée <ul style="list-style-type: none">o Avec participation financièreo Sans participation financière <input type="checkbox"/> Dérogation refusée Motif :	<input type="checkbox"/> Dérogation accordée <ul style="list-style-type: none">o Avec participation financièreo Sans participation financière <input type="checkbox"/> Dérogation refusée Motif :
Date, cachet et signature du Maire	Date, cachet et signature du Maire

Rappel des cas dérogatoires loi 83-663 du 22/0/1983 modifié selon la version en vigueur du décret 2004-703 du 13 juillet 2004 :

1/Obligations professionnelles des parents et absences de moyens de garde ou de cantine
2/Raisons médicales
3/Inscriptions d'un frère ou d'une sœur dans un établissement de la même commune et qui doit être justifié par
-les autres cas mentionnés ci-dessus,
-l'absence de capacité d'accueil dans la commune de résidence
-la non remise en cause, jusqu' à la fin du cycle maternel ou élémentaire, des scolarisations en cours de l'année précédente.